

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2022

DCM N° 22-07-11-11

Objet : Création d'une structure France Service au sein de la mairie de quartier de Bellecroix.

Rapporteur: Mme ARNOLD,

Inaugurée en juin 2014 et située en quartier prioritaire du contrat de ville d'intérêt départemental, la mairie de quartier de Bellecroix présente une offre de services publics de proximité (passeports, cartes d'identité, inscriptions scolaires), accessibles du lundi au vendredi, ainsi que l'accès à divers services municipaux (police municipale, petite enfance) ou publics (Carsat, police nationale...) sous forme de rendez-vous ou de permanences.

Dans le contexte de négociation du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Bellecroix, il est opportun, pour rapprocher les services publics de la population, que la Ville de Metz s'inscrive dans le dispositif *France Services* et obtienne cette labellisation pour la mairie de quartier de Bellecroix.

Elle donnera accès aux usagers à une réponse de premier niveau pour les organismes de service public suivants :

- Agence Nationale des Tires Sécurisés, Point Justice, Mutuelle Sociale Agricole, Pôle emploi, la Poste (pour du renseignement), l'assurance Maladie, l'Assurance retraite, Allocations familiales, Finances publiques.

Des contacts ont été pris avec la Préfecture et les différents opérateurs afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

L'Etat apporte un soutien financier aux dépenses de fonctionnement de la structure à hauteur de 30 000 € par an.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n° 6094-SG du 1er juillet 2019 relative à la création de France Services,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

SOUTIENT la création d'une structure France Services dans les locaux de la Mairie de Quartier de Bellecroix.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette labellisation de la structure et tout document utile à son bon aboutissement et à son bon fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention afférente.

Service à l'origine de la DCM : Coordination, procédures et qualité
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220711-121254-DE-1-1
N° de l'acte : 121254

Délibération rendue exécutoire le 13 juillet 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,